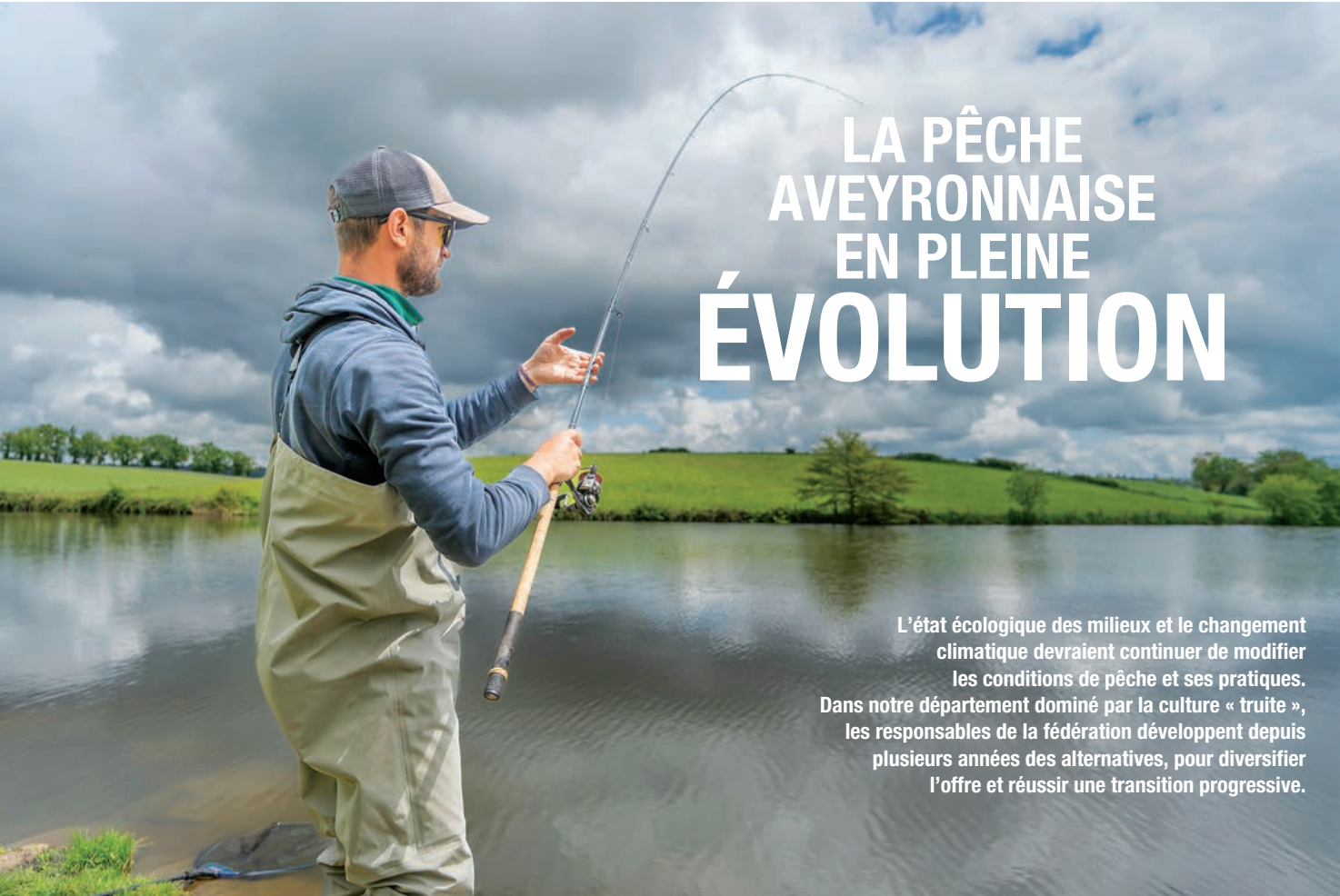


Piscator

E A U | P Ê C H E | E N V I R O N N E M E N T

Fédération de l’Aveyron pour la pêche et la protection du milieu aquatique | www.pecheaveyron.fr

« Là où le péril croît, croît aussi ce qui sauve » F. Hölderlin



L'état écologique des milieux et le changement climatique devraient continuer de modifier les conditions de pêche et ses pratiques. Dans notre département dominé par la culture « truite », les responsables de la fédération développent depuis plusieurs années des alternatives, pour diversifier l'offre et réussir une transition progressive.

Fédération ©

Au cours de ces quarante dernières années, la communauté des pêcheurs de truites est celle qui a certainement le plus ressenti l'évolution des conditions de pêche. Les salmonidés ont en effet subi de plein fouet, à la fois, la dégradation des milieux et les effets du changement climatique. On pense bien sûr aux petits ruisseaux et rigoles situés en tête de bassins versants, mais aussi aux cours d'eau d'un gabarit supérieur, qui ont vu leur zone salmonicole diminuer fortement. Certains secteurs, comme le sous bassin de l'Alzou, la partie terminale du Viaur, ou l'Aveyron à l'aval de Laissac, ont connu au terme d'un long processus, un basculement irréversible.

TRUITES TOUJOURS

Pour autant, le dernier questionnaire adressé en ligne aux pêcheuses et pêcheurs aveyronnais, a montré le vif attachement que beaucoup avaient aujourd'hui encore pour la pêche de la truite. L'engouement pour le toc nympe ou l'utilisation de poissons nageurs en rivières, confirment à l'évidence, sa vitalité. Sans pouvoir totalement exclure ici la réussite d'un marketing bien orchestré, cette vitalité s'explique aussi parce que de nombreux cours d'eau de 1^{re} catégorie offrent objectivement tout ce qu'il faut pour se régaler au bord de l'eau. La saison 2024, bien arrosée tout au long de l'année, l'a prouvé. Il faudrait aussi ajouter, qu'en dehors des parcours classiques et réputés, Boraldes, Jonte, Aveyron, Viaur, Dourbie, Sorgues, etc., des cours d'eau plus modestes et moins fréquentés satisfont tout autant des pêcheurs. Tout cela pour dire

qu'actuellement, la pêche de la truite ne se porte pas toujours aussi mal que certains le prétendent. Mais il faut néanmoins poursuivre les efforts pour que les mutations engagées par les responsables de la fédération aboutissent. D'abord parce que les prévisions sur les débits d'ici 2050, et les effets en général du réchauffement climatique n'annoncent rien de bon (lire en page 6). Et ensuite parce que la fédération dispose de cours d'eau, plans d'eau et barrages de 2^e catégorie très enviables, où d'autres espèces que la truite sont recherchées.

ÉVOLUTION AMORCÉE

En amont de cette évolution, on retrouve le circuit départemental de rampes de mises à l'eau, puis une évolution réglementaire majeure, avec la possibilité de pêcher aux leurres toute l'année en 2^e catégorie (2018). En valorisant et consolidant la place de la pêche des carnassiers en Aveyron, les gestionnaires ont également dynamisé la pêche de la carpe, en autorisant sa pêche pendant la nuit. Une autre mesure phare qui explique la notoriété de la discipline en Aveyron, notamment auprès des jeunes. Enfin, les programmes pluriannuels de lâchers de carnassiers et poissons blancs, 2018-2021 et 2022-2026 (brochet, black-bass, gardon, carpe et tanche) complètent l'ensemble des actions inscrites dans le premier et le second Schéma départemental de développement du loisir pêche (SDDL). Actuellement en Aveyron, la pêche n'a jamais été autant diversifiée. En mettant en valeur des espèces piscicoles à la fois anciennes et nouvelles,

la pratique de la pêche est moins uniforme et ambitieuse de mieux répondre aux attentes des jeunes générations. Black-bass, sandre, carpe, silure, mais aussi vairon, goujon et poissons blancs, voici les espèces piscicoles qu'il faudra à l'avenir rechercher. Oui, la mutation a commencé.

MILIEUX EN ÉTAT

Si bien évidemment le contexte actuel rend difficiles des projections sur le moyen et long terme, les responsables de la pêche aveyronnaise insistent pour dire que la préservation des milieux reste une de leurs priorités fortes. Évolution halieutique ne signifie pas abandon des missions menées par le service scientifique. Au contraire, les études conduites actuellement par Alexis Solignac (hydrologie) et Martial Durbec (thermie), rappellent que les impacts du changement climatique sont d'autant plus forts qu'ils touchent des milieux déjà affaiblis, notamment par tous les aménagements qui depuis les années 50 et progressivement, ont modifié le régime hydraulique et thermique des cours d'eau. N'empêche, ces impacts peuvent être « combattus », ou tout du moins atténués. Préserver les zones humides pour stocker la ressource, créer ou régénérer la ripisylve, pour abaisser, notamment, la température de l'eau, et cesser de présenter la création de plans d'eau comme la solution aux pénuries de la ressource en eau, voilà des perspectives réalisables, efficaces et peu coûteuses, qu'il faut traduire sur le terrain, et vite ! ■

ÉDITO JEAN COUDERC

Président de la fédération
départementale



UN IMMENSE MERCI À MARTINE GUILMET !

Chères lectrices et chers lecteurs, c'est toujours avec le même plaisir que je vous retrouve en début d'année, alors qu'une nouvelle saison de pêche commence. Bien que cela ne soit pas dans mes habitudes, je voudrais dans cet éditorial saluer et remercier tout particulièrement une personne, notre responsable du service scientifique, Martine Guilmet. Depuis le 1^{er} janvier, en effet, Martine a quitté les murs de notre fédération, pour profiter d'une retraite amplement méritée.

Des murs qu'elle connaît d'ailleurs mieux que nous tous, car c'est au début des années 90, il y a maintenant plus de 30 ans qu'elle a, d'abord seule, puis épaulée par des collègues, bâti et fait vivre le service scientifique que l'on connaît actuellement. Une véritable aventure, qu'elle nous raconte avec force détails dans l'interview de la page 2.

Pour ma part, je voudrais compléter son récit, pour rappeler que la rigueur, la puissance de travail et la volonté d'innover de Martine ont tout d'abord apporté à notre fédération un socle de connaissances solide et indispensable, à partir duquel nous avons pu réaliser nos missions. La première, la plus visible, concerne la pêche de loisir et la gestion piscicole. Je fais ici allusion au SDVP puis au PDPG. La deuxième mission, trop souvent dans l'ombre de la première, intéresse ensuite l'étude et la protection des milieux aquatiques. Tout ce travail sur l'état des milieux que de nouvelles études continuent de compléter, ont par ailleurs servi à créer et consolider des partenariats fructueux avec les syndicats de rivière, l'Agence de l'eau Adour-Garonne ou encore l'Office Français de la Biodiversité et tous les autres acteurs de l'eau. Ce travail de longue haleine, exigeant, mené au sein d'équipes différentes, n'a jamais flanché, au contraire, et a même assuré à notre fédération une réelle reconnaissance. Cette constance en tout point remarquable devait être rappelée.

Aujourd'hui, alors que la ressource en eau est devenue un enjeu majeur, notre service scientifique continue de s'investir fortement dans la production et l'analyse de données en lien avec le réchauffement climatique. Je suis donc forcément très heureux de constater que les études menées par Alexis Solignac et Martial Durbec dans des domaines nouveaux que sont l'hydrologie, la thermie, la climatologie ou encore l'hydromorphologie, mais aussi l'intégration de Guillaume Bibal à l'équipe, poursuivent l'aventure commencée par Martine, à qui je souhaite au nom des administrateurs de la fédération et des responsables d'AAPPMA, une longue et heureuse retraite !

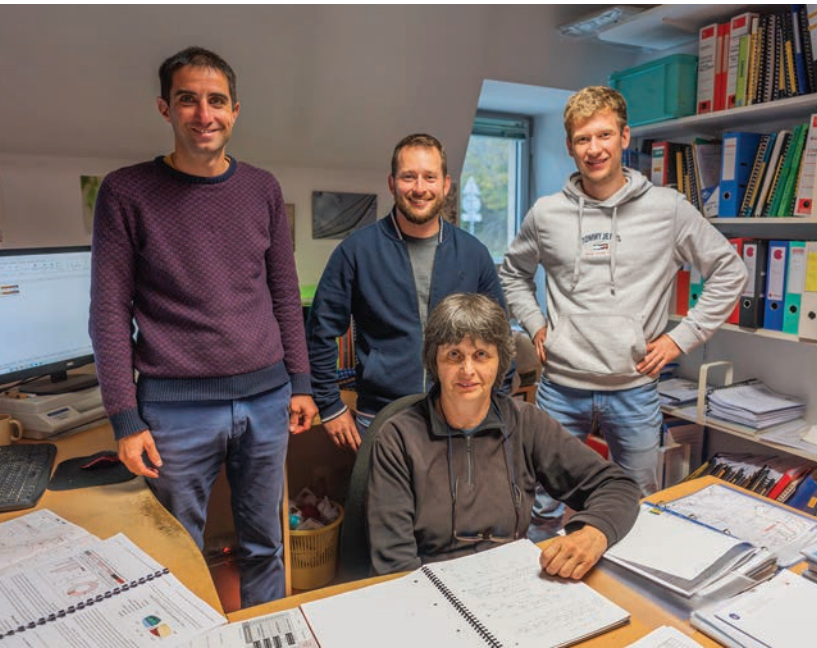
SOLIDAIRES ASSOCIATIONS DE BASSINS VERSANTS

Rouages essentiels de la politique fédérale, les associations de bassins versants continuent de promouvoir la pêche de loisir. Les présidents Yoann Arvieu, Jean-Claude Bru et Arnaud Mahut font le point sur la situation.
> lire en page 7

P2	P3	P4/5	P8	
● Interview : Martine Guilmet fait un bilan de sa carrière	● École de pêche : partie de pêche et découverte de la faune aquatique ● Programme des activités 2025	● Des cages contre les cormorans ● Renaturation de l'Ady à Bruéjols ● Le Roudillou à nouveau fonctionnel	● Tarifs des cartes de pêche 2025 et dates d'ouverture ● Le succès des Ateliers Pêche et Nature	

Fédération ©

LÂCHERS
DE TRUITE
(PAGE 5)



Fédération ©

INTERVIEW MARTINE GUILMET FAIT UN BILAN DE SA CARRIÈRE

Responsable du service scientifique depuis 1992, Martine Guilmet a fait valoir en décembre ses droits à la retraite. Retour sur une carrière professionnelle dense et novatrice, qui a contribué à faire de la fédération départementale de pêche, un des acteurs majeurs de l'eau en Aveyron.

2

1. POURRIONS-NOUS D'ABORD REVENIR SUR VOTRE PARCOURS ?

Après mon bac scientifique, je rejoins l'IUT de Tours, en « Génie de l'Environnement », puis l'université de Chambéry en maîtrise « Sciences et techniques », spécialité « Pollution de l'eau et de l'air ». J'obtiens mon DEA, et soutiens ma thèse « Biologie et physiologie animale » option ichtyologie appliquée, à l'ENSAT de Toulouse. Je débute ensuite ma carrière au Service régional d'aménagements des eaux du Loiret, puis à la fédération de pêche et de protection du milieu aquatique du Cher, pendant trois ans et demi. En 1992, je suis recrutée à Rodez pour remplacer la personne chargée de réaliser le Schéma Départemental de Vocation Piscicole. À cette époque, le SDVP était sous la responsabilité de la DDAF, mais la loi pêche de 1984 prévoyait que les fédérations de pêche participent à leur élaboration. Me voilà donc embauchée par la fédération aveyronnaise, présidée par le docteur Rey.

2. RÉTROSPECTIVEMENT, CE SDVP A ÉTÉ UNE VRAIE AVENTURE ?

Avec le recul, je le pense aussi ! J'ai en effet parcouru au départ toute seule, puis avec notamment Christian Cordelier et Christiane Istace, à l'époque au Conseil Supérieur de la Pêche, près de 3 500 km de cours d'eau. 95 % à pied et le reste en canoë, sur le Lot, le Tarn, la Dourbie à l'aval du Durzon. Mais j'étais jeune à ce moment-là ! Sur le terrain, je notais toutes les caractéristiques des cours d'eau, taille, faciès, frayères, puis aussi l'état de la ripisylve. Je notais ensuite les pressions qui peuvent impacter les différents compartiments du milieu : seuils, microcentrales, rejets domestiques, prélèvements d'eau. Jusqu'alors, on s'intéressait essentiellement à la physico-chimie : azote, phosphore, etc. La prise en compte de l'aspect physique du milieu, c'est vraiment la nouveauté et l'originalité du SDVP. L'ensemble des données était reporté sur des cartes. Ensuite, il fallait encore les analyser, et rédiger des propositions d'actions aux gestionnaires. Un travail de titan ! J'ai bien sûr gardé quelques souvenirs épiques sur certains cours d'eau, la borale de Flaujac, le Céor ou l'Alrance... En revanche, je ne me suis pas risquée sur les secteurs vraiment dangereux, situés en rive gauche de la Truyère, ou sur le Lot à l'aval de Golinac. De 1992 jusqu'aux années 2000, je me suis consacrée presque exclusivement au SDVP.

2. LE SDVP A ÉTÉ AUSSI UNE VÉRITABLE RAMPE DE LANCEMENT POUR LA FÉDÉRATION ?

Oui, ce document approuvé en 2008 par les services de l'État, nous reconnaît, à part entière, en tant qu'acteur de l'eau. La masse d'informations recueillies et analysées, le rappel des enjeux et les propositions d'actions qui y sont mentionnés, nous ont permis de devenir un véritable interlocuteur auprès des partenaires. Dans les années 90, quand j'attaque le SDVP, le déficit de données sur les milieux aquatiques aveyronnais est important. Par exemple, une seule station de suivi physico-chimique et biologique existe sur le bassin du Viaur. Ce constat nous incitera à aller de l'avant, en proposant et en construisant, encore aujourd'hui, de nouveaux réseaux de

suivis et de nouvelles méthodes d'analyses. Dans mon esprit, le SDVP n'a jamais été une fin en soi, car évidemment, l'état des milieux change. Un autre élément très important est à rappeler. En 2000, la Directive Cadre Européenne sur l'eau impose aux États le bon état écologique des masses d'eau. C'est évidemment pour nous une formidable occasion de mettre en avant le fonctionnement des cours d'eau, et de généraliser l'approche biologique des milieux. Ce tournant incitera d'ailleurs les syndicats de rivières à faire évoluer progressivement leur gestion de la rivière. Le recalibrage et l'enrochement des cours d'eau, l'enlèvement d'embâcles ne sont plus systématiques. En 2008, je propose de compléter le réseau de suivis mis en place par l'Agence de l'Eau et l'ONEMA, devenu aujourd'hui OFB. Ce qui se concrétise par le volet « thermie ». L'accord-cadre signé en 2013 avec notre fédération officialise ce réseau thermie auquel s'ajoute le réseau « poissons ». Pour conclure, je dirai, qu'au cours de ces trente dernières années, et à la suite du SDVP, nous avons conçu des études et des suivis basés sur des expertises adaptées au contexte local, ce qui en fait leur force. Les nouveaux outils de connaissances et d'analyses développés récemment par mes collègues Alexis et Martial, sur la thermie, l'hydrologie, l'hydromorphologie ou la climatologie, continuent de produire de la donnée et affiner les diagnostics pour affronter les défis actuels. Oui, le SDVP, que remplace aujourd'hui le PDGP (*), est à l'origine, un projet ambitieux. C'est le socle qui a permis d'élargir notre champ d'action, tout en apportant une expertise scientifique, je crois le plus souvent robuste. Ce travail a permis de hiérarchiser et valoriser les actions menées à l'échelle départementale, en partenariat avec l'Agence de l'Eau, les syndicats de rivière, l'OFB, et d'être plus pertinent dans les SAGE ou CLE (**).

(*) PDGP : Plan départemental de protection des milieux aquatiques et de gestion des ressources piscicoles.
(**) OFB : Office Français de la biodiversité.
SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux.
CLE : Commission locale de l'eau.



Fédération ©

MARTINE GUILMET SUR LE TERRAIN LORS
D'UNE PÊCHE ÉLECTRIQUE. EN 2024, UNE QUARANTAINE
D'OPÉRATIONS ONT EU LIEU PENDANT LA PÉRIODE ESTIVALE.
CES INVENTAIRES PAR PÊCHE À L'ÉLECTRICITÉ PERMETTENT
DE SUIVRE LA DYNAMIQUE ET L'ÉTAT DES POPULATIONS
PISCICOLES, MAIS AUSSI D'APPRÉCIER LA QUALITÉ
ÉCOLOGIQUE DES COURS D'EAU.

4. BIEN QUE L'EAU SOIT DEVENUE UN ENJEU MAJEUR, LES CITOYENS SEMBLENT TOUJOURS ASSEZ PEU CONCERNÉS PAR LES MILIEUX AQUATIQUES ?

Je crois d'abord que cette situation tient à un problème de visibilité. Poissons, invertébrés, sédiments, abris piscicoles, oxygène dissous, autoépuration, c'est très abstrait tout ça ! Ensuite, pour le milieu terrestre, on peut faire la même remarque avec les sols, dont la bonne santé est dépendante de la vie biologique, de la diversité et de l'abondance de micro-organismes. Ou encore les insectes pollinisateurs dont dépend une grande majorité d'espèces végétales cultivées. Je reviens donc à une loi fondamentale, la biodiversité est la base de la vie. On dépend en effet de la nature et si celle-ci est préservée, alors il est possible de pouvoir concilier une eau de bonne qualité, des loisirs, et un sentiment de bien-être, etc. C'est tout cela qu'il faut arriver à faire comprendre.

5. MALGRÉ LEUR RÔLE INDISPENSABLE, LES ZONES HUMIDES SONT TOUJOURS VULNÉRABLES

C'est bien là le paradoxe ! D'un côté, le code de l'Environnement reconnaît leur intérêt général. Mais dans le même temps, l'application de la Loi sur l'eau, via la fixation de seuils, peut autoriser leur destruction. Pour mémoire, si la surface impactée des zones humides est supérieure à 0,1 ha, mais inférieure à 1 ha, un dossier de déclaration suffit. Sous le seuil de 0,1 ha, aucune réglementation n'existe, sauf si le cumul avec des opérations antérieures, réalisées par le même demandeur sur le même bassin versant, dépasse ce seuil. Au-delà d'1 ha, il faut une autorisation administrative et donc soumettre le projet à une étude d'impact. Il faut également évoquer la Loi du 12 juillet 2010 qui prévoit une nouvelle procédure appelée "évaluation environnementale au cas par cas". L'autorité environnementale, par exemple un préfet, juge si un projet nécessite une étude d'impact. En février 2021, la Commission européenne a renforcé sa mise en demeure de la France pour contester l'autonomie réelle de l'autorité environnementale chargée d'évaluer les impacts, et le nombre trop important d'exemptions. Enfin, l'arrêté du 3 juillet 2024, enfonce le clou si l'on peut dire, en autorisant l'implantation de plans d'eau inférieur à 1 ha sur les zones humides... Dans le contexte actuel, pérenniser l'existant devrait être pourtant la priorité !

6. QU'EN EST-IL DE L'ÉTAT ACTUEL DES MILIEUX AQUATIQUES AVEYRONNAIS ?

D'abord une amélioration évidente dans la connaissance et la gestion des milieux, avec des situations contradictoires. De réels progrès concernant les pollutions organiques domestiques. Mais dans le même temps, la multitude de micropolluants viennent poser des problèmes : les médicaments, les produits vétérinaires et ménagers. L'« effet cocktail » de ces produits sont difficiles à mesurer. Il faut y ajouter les produits phytosanitaires utilisés dans l'agriculture, et que l'on retrouve dans l'eau évidemment. Je répète ce que j'ai dit plus haut, la biodiversité c'est la base de la vie et de nos existences. L'agrochimie, je crois, est arrivée à une impasse. En provoquant la destruction d'espèces qui

Des étapes marquantes du service scientifique

- Évaluation et étude sur le colmatage (PAT Cône)
- PDGP, méthodologie pressions, hydrologie (Alexis Solignac)
- Thermie, valorisation des données compilées sur 20 ans, hydromorphologie, drone (Martial Durbec)

assuraient la pollinisation, le contrôle des ravageurs et la fertilisation de sols, elle participe largement à l'effondrement de la biodiversité, à la déstructuration ou dévitalisation des sols. Les milieux aquatiques en subissent de lourdes conséquences puisqu'ils sont le réceptacle de ce qui se passe sur un bassin versant. Si j'ai bien conscience que changer ses pratiques n'est pas simple, l'avenir consistera quand même à é générer la structure des sols et leur diversité biologique. Des thèmes que des spécialistes comme Claude Bourguignon, ou encore Baptiste Morizot, traitent avec pertinence.

7. ACTUELLEMENT EN AVEYRON, EST-CE QUE DES ESPÈCES INVASIVES POSENT DES PROBLÈMES ?

Dans les milieux aquatiques d'eau douce le problème est souvent minimisé, voire ignoré. Par exemple, l'écrevisse américaine Signal, fait partie des activités récréatives, la pêche en famille. En revanche, quand une espèce invasive menace une activité économique, comme le crabe bleu pour la pêche aux filets sur le littoral méditerranéen, ou la santé avec l'Ambrosie allergisante, alors la perception change, et des mesures sont réclamées. Cependant, le vrai problème est qu'on a affaire, dans tous les cas, à un milieu fragilisé et appauvri. La biodiversité est altérée, voire bouleversée. Si je reviens sur la colonisation des cours d'eau par l'écrevisse Signal, et bien c'est catastrophique. La peste qu'elle véhicule naturellement, a largement participé au déclin de populations d'écrevisses à pattes blanches. Les espèces invasives viennent donc ajouter une pression supplémentaire à celles qui existent déjà. Concilier l'économie, le biologique et les loisirs n'est pas simple.

8. À TITRE PERSONNEL, QUE RETIENDREZ- VOUS DE CETTE LONGUE EXPÉRIENCE AU SERVICE DES MILIEUX AQUATIQUES ?

D'abord une évolution positive de notre service. Au départ, j'étais seule, dans une fédération où la pêche et la pisciculture étaient la priorité. Étudier le fonctionnement global des écosystèmes aquatiques est complexe, et nécessite des compétences multiples qui se sont élargies au fil du temps, grâce à un travail d'équipe. À ce titre, je suis très heureuse et fière aussi, d'avoir travaillé directement ou indirectement, au service de l'intérêt général, des populations et de la biodiversité. Je souhaite bonne route à mes collègues, et à nos partenaires, investis eux aussi dans la préservation et la reconquête des milieux.



ALEXIAN LITRE,
ANIMATEUR DE L'ÉCOLE DE PÊCHE
FÉDÉRALE DE L'AVEYRON.

Découverte des poissons et de la pêche

La présentation des modules conçus pour les enseignants continue. Après ceux consacrés à la vie de la rivière « Sauvons nos rivières », « De mon école à l'Océan », « Écosystème de la truite et mise en place d'un aquarium à l'école » et enfin « Étude de ma rivière à travers les larves aquatiques », voici le module « Découverte des poissons et de la pêche ».

“MON ÉCOLE, MON COURS D'EAU” FICHE N°5 “DÉCOUVERTE DES POISSONS ET DE LA PÊCHE”

Classes : à partir du CP.
Période : toute l'année.
Durée : demi-journée (2h30).
Lieu : extérieur.

(...) l'occasion aussi d'observer attentivement leur morphologie (nageoires, branchies, écailles, ligne latérale, forme de la bouche...).

Le contexte

Découvrir ce qui nous entoure et que parfois on ignore est une chance. Les poissons évoluent en effet dans des écosystèmes dont l'être humain dépend complètement. L'eau c'est la vie ! Observer et identifier des poissons nous amènent nécessairement à s'intéresser à la vie de nos cours d'eau et leur fonctionnement. Cycle de l'eau, invertébrés, reproduction, réchauffement climatique, station d'épuration, fleuves et océans, voilà, entre autres, les thèmes qu'il est possible d'aborder autour d'une simple partie de pêche.



Fédération ©

L'ÉCOLE PRIMAIRE DE BOUSSAC EN SEPTEMBRE DERNIER. LES CLASSES (CP/CE1) DE SYLVIE BONNEVIALE BÉNÉFICIENT D'UNE SÉANCE « DÉCOUVERTE DE LA PÊCHE », OFFERTE PAR L'UNION DES PÊCHEURS RUTHÉNOIS.

La partie pédagogique / 1h

Présentation des différentes espèce piscicoles qui évoluent dans les eaux aveyronnaises. Ce recensement permet d'aborder plusieurs notions : poissons d'eaux vives, poissons d'eaux calmes, espèce migratrices, espèces nuisibles, carnassiers, cyprinidés... Des fiches poissons seront distribuées aux élèves. Des peluches représentant plusieurs espèces piscicoles leur permettront de mieux les identifier. Ensuite, présentation du matériel de pêche au coup, dont se serviront plus tard les enfants (canne à pêche, nylon, flotteur, plombs et hameçon). Tous les montages ont été, au préalable, préparés par l'animateur. Puis il faudra bien sûr se familiariser avec les asticots qui serviront d'appât. Ce sera l'occasion ici, d'évoquer

la transformation des larves et les différentes étapes qui les amènent à changer d'aspect. Dans le cas présent, l'asticot, après être sorti de sa chrysalide, devient une mouche. Autre découverte intéressante, la fabrication de l'amorce qui doit attirer et garder les poissons sur les postes de pêche, où les enfants tenteront leur chance. Appelée aussi « poudre magique », l'amorce sera fabriquée par les élèves qui devront doser le mélange eau et amorce. La partie de pêche peut maintenant commencer !

La partie de pêche / 1h30

Une fois arrivés au bord de l'eau, l'animateur rappellera les règles de sécurité qu'il faut suivre, même à la pêche. Ensuite, en toute sérénité, il pourra initier les enfants à la gestuelle (comment lancer sa ligne). L'élève saisit la canne avec la main qui lui sert pour écrire, tient les plombs avec la main opposée. Puis l'apprenti-pêcheur, lâche, lève et pose sa ligne dans un mouvement de balancier. Il est prévu une canne pour 2 élèves car au cours d'une partie de pêche, on s'affaire vraiment ! Aller chercher les asticots, les fixer à l'hameçon, amorcer, se mouiller les mains avant de décrocher le poisson, puis le plonger dans le seau. Tous ces petits gestes en demandent de l'énergie ! Dès que la partie de pêche est terminée, tous les élèves sont réunis pour procéder à l'identification des différentes espèces. C'est l'occasion aussi d'observer attentivement leur morphologie (nageoires, branchies, écailles, ligne latérale, forme de la bouche...). Puis tous les poissons sont remis à l'eau. Si la partie de pêche s'avérait décevante, l'animateur prévoit un jeu, sorte « jeu du bérêt » version poisson, imaginé pour retenir à la fois le nom des poissons et leurs caractéristiques (migrateurs, carnassiers, cyprinidés, etc.).

Financement

Chaque année, toutes les AAPPM du département bénéficient sur leur territoire, d'une animation gratuite, réalisée par les animateurs de l'école de pêche fédérale.

CHACQUE RESPONSABLE D'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE PEUT DONC SE RAPPROCHER DE L'ASSOCIATION LOCALE DE PÊCHEURS (AAPPM) POUR PROGRAMMER UNE SÉANCE, FINANCÉE À 100 %.

Programme scolaire de l'école de pêche Niveau cycles 2 et 3 (interventions en classe et au bord de l'eau)

“Sauvons nos rivières !”

Présentation des bassins versants.
Protection du milieu aquatique.

“Découverte de l'écosystème de la truite et mise en place d'un aquarium à l'école”

Module de 4 séances : connaître la truite, son cycle de vie et sa reproduction (aquarium avec des œufs qui éclosent...).

“Étude de ma rivière au travers des larves aquatiques”

Identifier des larves d'insectes et faire un premier diagnostic sur l'état écologique du cours d'eau.

“De mon école à l'océan”

Le trajet de l'eau qui tombe dans la cour de l'école. Les acteurs de l'eau dans le département.

“Découverte des poissons et de la pêche”

Connaître les principaux poissons.
Réglementation. Partie de pêche et identification des espèces piscicoles.

“Au secours de ma rivière”

Module de 4 séances : fonctionnement d'un cours d'eau. Comment le préserver et l'améliorer.
Partie de pêche. Échanges avec les parents.



Adèle Stock ©

Les animations 2025 de l'école de pêche

Activités jeune / + de 8 ans / 25 euros

Découverte pêche (demi-journée) / 15-16-17 avril / 20 sept.
Truite appâts naturels (journée) / 15-22 mars / 12 avril / 24 mai
Carnassier bateau (journée) / 17-24 mai / 27 sept. / 11 oct. / 22-29 nov. / 6-13 déc.
Silure (demi-journée) / 12 avril / 17 mai / 14 juin / 13 sept. / 4-18 oct.
Carpe de nuit / 23-24 mai / 6-7 - 13-14 - 20-21 - 27-28 juin / 12-13 sept.
Mouche (+ de 10 ans, journée) / 18 mai / 15 & 29 juin
Quiver-tip et carpe (journée) / 17 mai / 7 juin / 27 sept. / 11-18 oct.
Black-bass (journée) / 22 mars / 12 avril / 21 juin / 4 oct.
Float-tube (+ de 12 ans, demi-journée) / 5 juil. / 13-20 sept. / 4 oct.

Week-end silure et carpe / 16-18 juil. / Cabanac / 240 euros

Week-end carnassiers et carpe / 19-21 août / Pareloup / 240 euros

Week-end carnassiers / 20-22 oct. / Pareloup / 240 euros

Activités adulte / 60 euros

Truite appâts naturels / 21 mars / 23 mai
Carnassier bateau / 16-23 mai / 26 sept. / 17 oct. / 7-28 nov.
Mouche et nymphe au fil : 13-30 juin
Silure : 4 avril / 10 oct.
Carpe Quiver-tip : 12 juin / 19 sept.

CONCOURS
DÉPARTEMENTAL
JEUNES
SAMEDI 20 SEPT.
À FIRMI

SÉJOUR JEUNES
DAIWAVEYRON 2025
TRUITE ET CARNASSIERS
DU 22 AU 26 AVRIL
MULTIPÊCHE
DU 20 AU 26 JUILLET
ET DU 27 JUILLET
AU 2 AOÛT

Inscription

En ligne à partir
du samedi 18 janvier 9h
ou par téléphone à partir
du lundi 20 janvier 9h.



Fédération ©



Inscription & renseignements

À LA MAISON DE LA PÊCHE À RODEZ
(MOULIN DE LA GASCARIE)
PAR TÉLÉPHONE (05.65.68.41.52)
OU PAR INTERNET

www.pecheaveyron.com

ANIMATEURS :

FLORIAN MOLINIÉ 06.72.70.25.17
NICOLAS COSTES 06.72.94.00.98
JEAN-BAPTISTE FERRÉ 06.70.02.22.40
MANU TARDIF 06.48.95.57.15
ALEXIAN LITRE 06.46.19.42.62
LENKA STARY 06.20.34.79.81

L'Ady renaturée donne des couleurs à Clairvaux

Au cours des années 60, le lit de l'Ady a été bétonné de part et d'autre du pont de la RD 57, sur une longueur de 42 m. Les travaux de renaturation engagés en 2021, ont rétabli la continuité écologique et la fonctionnalité du cours d'eau.

Une petite dizaine d'années auront été nécessaires pour que le projet aboutisse. C'est à la demande de Nicole Fraysse et Joël Russery, élus de la commune, qu'est lancée en 2012, une étude sur l'aménagement du cœur de village. Ils sollicitent alors Lionel Fabre, technicien de rivière du SIAH du Dourdou de Conques, devenu deux ans plus tard Syndicat mixte Lot-Dourdou, et les services d'Aveyron Ingénierie. En effet, la dalle en béton qui recouvre le cours d'eau fait quelque peu désordre sur le plan esthétique. Dans ce petit village médiéval où l'église romane Saint-Blaise est classée monument historique, améliorer la situation est devenue presque une évidence (voir photo).

Dalle "poubelle"

Ceci est d'autant plus vrai que la dalle en question (environ 540 m² soit 220 m³ de béton), ne pose pas qu'un problème paysager. En cas de crues violentes, elle accélère les écoulements vers l'aval, avec comme conséquences un impact accru des inondations, à la fois sur les biens et le cas échéant sur les personnes. L'autre problème concerne évidemment la continuité écologique du cours d'eau. Aucune espèce piscicole ne peut ni monter ni descendre, et le transfert des sédiments est extrêmement réduit. « À l'origine, le ruisseau de l'Ady s'écoulait dans des demi-buses en béton, fixées dans la dalle. Elles permettaient d'évacuer plus

à l'aval les eaux usées qui arrivaient par divers rejets et qui croupissaient sous le pont. Puis au fil du temps, la dalle a aussi servi de parking, de zone de lavage pour les motos et d'autres véhicules. Après des crues, le sable de Rougier accumulé sur la dalle était même récupéré pour la maçonnerie ou colorer les joints des murs, précise Lionel Fabre. Lorsqu'en en 2016, le bureau d'études CEREG présente son projet de renaturation à la population, des administrés craignent que l'absence de dalle provoque des inondations plus graves. C'est vrai, poursuit le technicien, mais d'autres avaient imaginé aussi, que le sable, accumulé jusqu'alors sur le béton, formerait une sorte de bouchon hydraulique ! Quand la dalle a été détruite, on a découvert dessous un véritable dépotoir. Aujourd'hui, la biodiversité a retrouvé sa place. Vairons, goujons, Martin pêcheur, Cincle plongeur, Bergeronnette des ruisseaux et écrevisses Signal sont de retour. Les berges ont été revégétalisées par des carex, iris, et autres héliophytes, plantés par les enfants de l'école de Bruéjols en 2022. Une végétation spontanée d'aulnes, de saules et d'autres espèces végétales est visible. Les quelques truites fario présentes en amont et à l'aval du site, pourront à nouveau circuler librement, notamment pendant la période de reproduction » se réjouit le technicien rivière.

La vie sans béton

En 2020, c'est le bureau d'études Ayga qui reprend le dossier, avec toujours les mêmes priorités : la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) - compétence confiée à l'intercommunalité - et le rétablissement de la continuité écologique. Autour de la table se retrouvent élus de la commune et représentants de la communauté de communes Conques-Marcillac, l'Office français de la biodiversité, le Syndicat Mixte Lot-Dourdou, Aveyron ingénierie, l'Agence de l'eau Adour-Garonne, la Région, les Bâtiments de France et la fédération départementale de pêche. Les travaux débutent en 2021 et se terminent la même année, début octobre. Trois ans après l'achèvement du chantier, Joël Russery, ancien maire de la commune (1995-2008) et actuellement adjoint, est très satisfait. « Au départ, il était hors de question que le projet préconise encore du béton. Aujourd'hui, je constate qu'aucune crainte soulevée lors des réunions publiques ne s'est vérifiée. L'Ady a retrouvé sa place dans son lit et la vie a repris. Des enfants viennent au bord de l'eau pour jouer, certains nettoient le ruisseau, c'est très important qu'ils s'approprient ces lieux, car on peut penser qu'à l'avenir ils voudront les préserver. Maintenant que le béton a disparu, on mesure mieux l'importance de l'aspect paysager. D'ailleurs ce n'est peut-être pas un hasard, si on nous a demandé de mettre une plaque sur le pont avec le nom du ruisseau », conclut l'élu. ■



L'étang du Roudillou à nouveau sécurisé

Sur ce haut lieu de pêche du secteur Rignac-Montbazens, classé en 2^e catégorie, d'importants travaux ont permis à l'automne dernier de consolider les fondations de l'étang. Le déversoir de crue et le bypass de dérivation sont terminés.



Au mois de mai 2018, les habitués avaient pu apprécier les nouveaux aménagements de l'étang, qui avaient d'ailleurs permis au site d'obtenir le label national « Pêche famille ». Une récompense tout à fait justifiée au regard du confort que les travaux ont apporté aux pêcheuses et pêcheurs. Parking, poste handi pêche, toilettes sèches, tables de pique-nique sur des zones ombragées, abri couvert en cas d'intempéries, le tout dans un cadre bucolique bien agréable. Pas étonnant que le Roudillou soit toujours fréquenté, d'autant qu'au-delà des atouts déjà cités, l'étang est poissonneux : tanches, perches, gardons, black-bass, brochets. Il y en a pour tous les goûts ! Comme le souligne Patrick Marty, président de l'AAPPMA le Ver Rouge : « C'est vrai, le site est toujours très fréquenté, et en particulier par les jeunes, intéressés surtout par la pêche du brochet et du black-bass. Il faut essayer de répondre à ces demandes et diversifier l'offre de pêche, car les jeunes, c'est l'avenir. Pour 2025, la création sur l'Aveyron, d'un parcours no-kill grosses truites va dans ce sens. Mais il ne faut pas quand même oublier les travaux d'entretien ! Grâce à nos bénévoles et deux entreprises locales, nous avons pu refaire le déversoir de crue, fortement endommagé par les intempéries, puis rénover le bypass devenu vraiment trop vétuste. Cette année, les randonneurs et les pêcheurs peuvent à nouveau emprunter en toute sécurité le chemin qui borde l'étang », conclut le président. ■

DES CAGES CONTRE LES CORMORANS

Les impacts du cormoran sont devenus un véritable fléau que les pouvoirs publics continuent d'ignorer. Sur le terrain, les fédérations départementales de pêche et les AAPPMA multiplient les actions. En Aveyron, l'aménagement des cages continue, en particulier sur les petits plans d'eau où des suivis d'efficacité sont possibles.

Comme le rappelle Clément Jouvét du bureau d'études Ayga, « Les études menées sur l'efficacité de ces cages sont encourageantes. Tout d'abord, ces structures ont été conçues pour protéger les poissons qui mesurent jusqu'à 50 cm. Pourquoi ? Parce que, d'une part des alevins et des poissons adultes peuvent s'y réfugier. Et que d'autre part, au-delà de 50 cm, les poissons sont beaucoup moins prédatés par les cormorans. Une partie du cheptel sera donc épargnée, pour se reproduire et assurer la pérennité des espèces. C'est une avancée importante, quand on sait les cormorans capables de prélever de très nombreux poissons sur un parcours de pêche. Ensuite, ces cages devraient être particulièrement bénéfiques à l'espèce brochet, classée vulnérable en France. En protégeant les brochetons, puis en leur servant aussi de postes de chasse, ces aménagements devraient, on l'espère, faire augmenter le nombre d'adultes. Enfin, ces cages qui permettent de concentrer les poissons, deviennent de véritables postes de pêche, dont profitent les adhérents. En 2024 les bénévoles ont placé 56 cages sur le plan d'eau de Firmi. Si ce chiffre peut paraître élevé, c'est parce qu'il nous permettra de mieux mesurer leur efficacité. »

Pyramides gagnantes

Une cage standard existe actuellement (1 mètre cube et mailles de 10 cm). Celle-ci permet d'y introduire des pierres ou du bois qui forment un abri piscicole à part entière (voir photo). La dimension des mailles permet bien sûr le passage de poissons de tailles différentes. Au moment de leur mise en place, les techniciens veillent à espacer les cages, pour créer, entre elles, une zone de circulation pour les poissons. Enfin, l'expérience montre qu'emplir les cages à la verticale, en imitant la forme d'une pyramide, reste la meilleure solution, à condition de disposer d'une hauteur d'eau suffisante. « Aujourd'hui nous attendons avec impatience les informations que fourniront les aménagements de Firmi. En mesurant l'efficacité des cages, on pourra adapter ce modèle aux autres parcours de ce gabarit dans le département. Pour les grands milieux, c'est encore différent, car rapportées à leur surface, les quelques mètres carrés que représentent les cages apparaissent évidemment ridicules. Malgré tout, des projets sont possibles. C'est le cas au lac des Galens où des cages ont été aménagées. Là encore, des enseignements seront tirés de cette expérience. Il faut aussi évoquer le projet que mène actuellement mon collègue Arnaud Mahut, au lac du Der. Sur le plus grand lac artificiel d'Europe, en effet, plus de 10 000 cormorans prédatent chaque année près de 400 tonnes de poissons ! A ce titre, Ayga a été missionné pour proposer un programme d'aménagement, visant notamment à limiter l'impact de la prédation du cormoran. Des propositions de suivis seront également établies pour mesurer l'efficacité des aménagements. Les conclusions d'Arnaud sont évidemment très attendues, car elles pourront compléter les expériences menées actuellement en France et dont ont grandement besoin les gestionnaires. Dans le même temps, toujours dans l'idée de dynamiser la pêche de loisir, nous devons étudier toutes les actions susceptibles d'augmenter la productivité piscicole de certains lacs. Cela demande du temps et des investissements, mais ce travail est indispensable pour renforcer l'attractivité de notre loisir », conclut Clément Jouvét.



C'est en 2015 que les premiers gabions ou cages sont placés au lac de Bages à l'occasion de sa vidange. Actuellement, les lacs du Nord-Aveyron sont équipés de radeaux végétalisés reliés à des cages : La Vignotte, Saint-Gervais, Le Nayrac, La Fage, Sangayrac, ainsi que d'autres sites de pêche : La Forézie, Le Roudillou, Le Gua, Passelaygues et La Cisba.

26 TONNES DE TRUITES LÂCHÉES EN 2025

À partir du 31 janvier et jusqu'au 30 octobre prochain, les livraisons de truites fario et arc-en-ciel concerneront l'ensemble du département. Ces opérations organisées sur des parcours spécifiques se termineront pour la plupart avant l'été.

À quelques semaines de l'ouverture en 1^{re} catégorie, fixée au samedi 8 mars, des pêcheuses et des pêcheurs s'impatientent déjà. Ils ont hâte en effet de retrouver leur coin de pêche favori, et le partager en famille ou entre amis. Pour celles et ceux qui ont l'habitude de fréquenter les parcours spécifiques de lâchers, cette saison encore, les AAPPMA ont « mis le paquet » pour satisfaire leurs adhérent(e)s. La majorité des opérations aura lieu jusqu'au mois de juin. En effet, sur les secteurs où ont été mis en place ces parcours, les températures estivales ne sont plus compatibles avec la survie de la truite. Pour bien préparer et réussir son ouverture sur ces parcours, consulter le site internet de la fédération ([www.pecheaveyron.fr /](http://www.pecheaveyron.fr/) onglet "Pêcher"), où les dates et lieux des lâchers sont communiqués, tout au long de la saison. Petit rappel : jusqu'au 7 mars 2025 inclus, toute truite arc-en-ciel ou fario capturée doit être obligatoirement remise à l'eau. Ceci afin que l'ensemble des pêcheuses et des pêcheurs puisse profiter des lâchers, qui nécessairement auront lieu avant le 8 mars.

Bonne pêche à toutes et à tous !

Le lac des Picades ouvrira aux vacances d'avril

Pour la première fois depuis 2018, l'ouverture du lac ne coïncidera pas avec celle de l'ouverture de la truite en 1^{re} catégorie, fixée au 8 mars. Les responsables de la fédération ne supportent plus, en effet, de voir une grosse partie des truites prédatées par les cormorans.



Fédération ©

Ouverture : du 11 avril au 21 septembre 2025 inclus.
Tous les vendredis, samedis, dimanches et jours fériés, ainsi que le lundi 14 avril.
Le lac est ouvert tous les jours pour les grandes vacances scolaires.
Horaires d'ouverture : avril, mai, juin et septembre : 10h-18h30 ; juillet et août : 9h-18h30.
Renseignements : 05 65 68 41 52. En direct du site : Serge Guiot : 06 86 18 12 42.

Ce début de saison encore, l'organisation des lâchers de truites pour les AAPPMA, aurait contraint les pisciculteurs à livrer les Picades, 10 jours avant l'ouverture. Un délai trop long avant l'arrivée des pêcheurs, et une aubaine pour les prédateurs, que rien n'arrête, surtout depuis qu'en 2022, les tirs de régulation ne sont plus autorisés... Par ailleurs, les gestionnaires font valoir que l'absence d'abris piscicoles, souhaitable pour éviter l'accrochage des lignes, devient un vrai handicap pour les truites qui tentent d'échapper au massacre.

Pêche apaisée

Finalement, les responsables de la fédération ont décidé d'ouvrir le lac pour les vacances du mois d'avril. Les cormorans partis, et les températures en principe plus douces qu'en mars, profiteront aux visiteurs. Moins stressés, les poissons devraient être plus mordeurs que la saison précédente, et plus nombreux aussi, c'est en tout cas le vœu des gestionnaires. Durant la fermeture du lac, Serge Guiot participera aux missions de garderie. Au siège de la fédération, un bilan est prévu en septembre prochain, pour revenir ou pas à l'ancienne formule. ■

Contrat de progrès territorial (CPT) 2024-2028

Préservation des zones humides, tourbières et prairies humides : une priorité sur l'Aubrac

Dans le contexte actuel de changement climatique, les zones humides jouent un rôle capital. Sur le plateau de l'Aubrac, la ressource en eau est devenue un enjeu majeur pour les populations et l'activité agricole basée sur l'élevage. En juillet dernier, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le Parc Naturel Régional de l'Aubrac signaient un Contrat de Progrès Territorial zones humides et adaptation au changement climatique. C'est le PNR Aubrac qui porte le contrat et coordonne les actions de nombreux partenaires cosignataires.

En 2024, sur le plateau de l'Aubrac comprenant l'Aveyron, la Lozère et le Cantal, près de 17 000 ha de zones humides étaient déjà répertoriés. Guillaume Lechat, chargé d'intervention ressource en eau et milieux aquatiques à l'Agence Adour-Garonne, précise : « En 2024, a commencé un état des lieux. L'inventaire des zones humides avance bien, mais il manque encore des investigations sur les prairies et les zones forestières. L'autre point important est de connaître et comprendre la fonctionnalité des zones humides, et pour certaines, leur niveau de dégradation. Cela peut permettre en effet des restaurations. Celles par exemple de tourbières, si elles ne sont pas trop endommagées. C'est très important car elles assurent les stocks d'eau les plus importants. Identifier les pressions, les perturbations qui menacent les zones humides est donc primordial. D'ailleurs, tout le monde se souvient de leur utilité pendant les sécheresses de 2022 et 2023 », conclut le spécialiste.

Il apparaît clairement aujourd'hui que les ruptures d'approvisionnement en eau potable, un vrai traumatisme sur le Carladez, ou le recours au réseau d'eau potable pour abreuver les animaux, obligent les acteurs locaux et économiques à revoir la gestion de l'eau. Mais aussi des pratiques agricoles davantage tournées vers l'extensif, de manière à garder des milieux fonctionnels, notamment la préservation des prairies naturelles, qui à leur tour pourront favoriser l'infiltration de l'eau et ainsi constituer un réservoir d'eau non négligeable à l'échelle du bassin versant, afin de mieux répondre aux épisodes de sécheresses. C'est l'un des grands défis de ce territoire, dont dépendent aussi directement le tourisme et la biodiversité.

Un dossier sur lequel nous aurons l'occasion de revenir prochainement. ■



Fédération ©

DE G. À D. :
LÉA BISSIÈRE,
TECHNICIENNE MILIEUX
AQUATIQUES (PNR AUBRAC),
CLOÉ GARREL, CHARGÉE
DE MISSION EAU ET MILIEUX
AQUATIQUES (PNR AUBRAC)
ET LAURE PINQUIER,
TECHNICIENNE PÔLE EAU,
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AUBRAC-CARLADEZ-VIADÈNE.

PROTÉGER LES ZONES HUMIDES SANS CLÔTURES

Le Programme pluriannuel de gestion du bassin des affluents de la Truyère rive gauche, a été validé fin juin 2024, par la communauté de communes Aubrac-Carladez-Viadène et Saint-Flour communauté. Concernant la partie aveyronnaise, les actions font suite à celles réalisées sur les sous-bassins de l'Argence Vive et de la Selves. On se souvient notamment de la mise en défens des berges, l'aménagement d'abreuvoirs et de passage à gué. En limitant le piétinement et les déjections du bétail dans le cours d'eau, les acteurs locaux veulent éviter des problèmes sanitaires et environnementaux. En 2014 et 2015 le service scientifique de la fédération départementale de pêche avait déjà rappelé, via, entre autres, une étude approfondie de la CATER Basse-Normandie, tous les impacts liés à la divagation du bétail dans les cours d'eau (Piscator n°20 et 21).

Abreuvoirs à distance

Au mois de novembre dernier, proche des sources de la Selves, et à proximité de la tourbière de la Vergne Noire, Cloé Garrel, chargée de mission Eau et milieux aquatiques au PNR Aubrac, nous guide sur une estive, où une parcelle communale et deux autres privées se rejoignent. C'est sur ce secteur, que des abreuvoirs gravitaires ont été installés. « Comme vous pouvez le constater, ces abreuvoirs ont été « déportés » ou déplacés hors de cette prairie humide, pour limiter le piétinement du ruisseau et de la zone humide. Le flotteur qui équipe chaque abreuvoir permet de prélever la quantité d'eau dont a réellement besoin le troupeau et évite que l'eau déborde sans servir aux animaux. Ensuite bien sûr, on mesurera l'efficacité de ces travaux. C'est un test, qui nous l'espérons sera positif, pour proposer ensuite une zone d'abreuvement pérenne », conclut Cloé Garrel.

Financement : Agence de l'Eau Adour-Garonne et Communauté de communes Aubrac-Carladez-Viadène.

SIGNATURE DU 3^e CONTRAT DE RIVIÈRE VIAUR (2024-2028)

Signé le 3 septembre dernier, ce contrat a pour ambition d'anticiper et atténuer les effets du changement climatique. L'EPAGE Viaur, maillon opérationnel du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE), sera l'un des principaux maîtres d'ouvrage, avec les communautés de communes. Le montant prévisionnel des programmes d'actions déclinés en 8 volets, s'élève à 14,297 millions d'euros HT (réduction des pollutions domestiques et d'origine agricole, gestion durable et équilibrée de l'eau, prévention des risques d'inondations, acquisition des connaissances...). L'Agence de l'eau Adour-Garonne participe à hauteur de 9,603 millions d'euros sur l'ensemble du programme.

Partenariat fructueux

Au cours de ces 25 dernières années, la fédération départementale de pêche n'a pu que se réjouir des réalisations et des ambitions de l'EPAGE, qui a pu jusqu' à aujourd'hui s'appuyer sur une équipe toujours plus nombreuse et aux compétences multiples. Tout au long de cette période, le service scientifique de la fédération a collaboré de manière efficace avec l'EPAGE Viaur, sur des thèmes et des problématiques, que l'on retrouve dans ce 3^e contrat. On peut citer l'expertise locale territorialisée, qui est une déclinaison de la méthode PDGP développée par la fédération de pêche, l'opération AgriViaur (PAT Côte-Durenque, Jaoul, Vioulou-amont et Nauzes-Congorbes, l'impact cumulé des retenues d'eau ou encore la connaissance et le suivi de la ressource en eau. Les responsables fédéraux souhaitent évidemment que ce nouveau contrat de rivière Viaur renforce l'adhésion de tous les acteurs autour des milieux aquatiques et leur biodiversité, dont dépendent les multiples usages.

ÉVOLUTION DES DÉBITS ET CONSÉQUENCES SUR LES HABITATS PISCICOLES

À l'horizon 2050, les débits naturels des cours d'eau aveyronnais pourraient connaître une baisse moyenne de 30 %, voire 50 % en période d'étiage. Dans le contexte actuel de réchauffement climatique, dont les effets sont déjà notables, ces prévisions de l'Agence Adour-Garonne inquiètent toujours un peu plus. Toutefois, les auteurs précisent bien que ces chiffres masquent de fortes variations géographiques. Pour obtenir des diagnostics plus précis et robustes, le service scientifique, a commencé à réaliser une analyse territorialisée plus approfondie, en étudiant plusieurs cours d'eau sélectionnés sur des bassins versants différents. Un des objectifs consistera à évaluer les impacts que provoque l'évolution des débits sur les populations piscicoles, un aspect non traité par l'Agence-Adour-Garonne, mais qui intéresse bien évidemment au plus haut point tous les gestionnaires de la pêche. Réalisée par Alexis Solignac, cette étude s'intègre au projet de veille hydrologique départementale, lancé en 2023 par le service scientifique, via le *Réseau de suivi et d'observation hydrologique* (Piscator n°37 et 38).

Contexte de l'étude

La première partie du projet consiste à évaluer les tendances hydrologiques historiques. Une meilleure connaissance du passé doit dans un premier temps nous permettre de mieux réagir face aux événements à venir, avec un regard ni biaisé ni catastrophiste. Ce regard objectif sur le passé permettra aux acteurs de l'eau, d'anticiper et d'agir avec le plus de discernement possible. Pour ce faire, Alexis Solignac s'est inspiré de travaux réalisés par l'INRAe (*) et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Il a également bénéficié pendant quelques semaines du concours d'un stagiaire, Romain Ginestet (master gestion de l'environnement). Premier objectif, dresser un tableau sur l'évolution des débits des principaux cours d'eau aveyronnais. Deuxième objectif, étudier dans le même temps les évolutions climatiques relevées sur notre territoire, pour essayer de faire le lien entre hydrologie et climat. Ensuite, il faudra évaluer les conséquences de ces évolutions de débits sur les habitats piscicoles, à l'aide d'un protocole développé par l'INRAe. Enfin, des rapports ou synthèses de l'étude seront mis à la disposition des acteurs de l'eau, partenaires et grand public.

La démarche : 3 types de données étudiées

Les débits moyens journaliers de cours d'eau obtenus en consultant le site internet Hydroportail. On regarde la fiabilité et la qualité des chroniques disponibles, puis on calcule de nombreux indicateurs à partir de ces données qui subissent ensuite une batterie de tests statistiques.

Les données climatiques sont fournies par Météo France. Les données choisies sont mensuelles, car une étude fine du climat n'est pas l'objectif. Elles sont gratuites et accessibles depuis 2024. C'est une véritable révolution pour étudier le cycle de l'eau d'un territoire. Les précipitations, les infiltrations dans les sols, le ruissellement vers les cours d'eau, l'évapotranspiration (retour de l'eau vers l'atmosphère), etc., sont influencés par la température de l'air, la nature des sols et leur niveau de végétalisation.

C'est l'ensemble de ces paramètres qu'Alexis Solignac prend en compte et recalcule pour chaque bassin versant, avec une mesure linéaire de 8 km.

Les habitats piscicoles ou hydrauliques sont traités en utilisant le protocole ESTIMHAB mis au point par INRAe, il y a une vingtaine d'années et couramment utilisé aujourd'hui... Le croisement de la vitesse du courant, des hauteurs d'eau et de la taille du substrat, indique la potentialité d'habitats pour différentes espèces piscicoles : truite adulte et juvénile, goujon, barbeau... En effet, chaque espèce est adaptée, entre autres, à une vitesse et hauteur d'eau spécifiques. Pour faciliter en première approche les calculs, les tronçons étudiés sont situés proches de sites qui mesurent les débits.

Les premiers résultats

Le lancement de l'étude en 2024, constitue un véritable test. Parmi les 26 sites sélectionnés, 4 ont été traités. Chacun d'entre eux appartient à un bassin versant différent et a un gabarit encore différent. Le Dourdou de Conques à Conques, l'Aveyron à Onet-le-Château, le Céor à Centrés et enfin la Dourbie à Millau. La baisse des débits commence, au moins, dès les années 90. Les répercussions sur l'habitat hydraulique ne correspondent pas toujours à ce que l'on attendait, d'où, une fois de plus, l'intérêt de ces investigations.

Variabilité des débits

Aucune année, mais surtout aucun cours d'eau ne se ressemblent, l'abondance de la ressource peut être donc très variable (ex : 2021 et 2022). Autre constat : les écarts par rapport à la normale ont tendance à se creuser et à être plus fréquents au cours des 15 dernières années sur les 50 observées.

Baisse des débits toute l'année

Dourdou de Conques, Aveyron et Céor : - 25 % sur le débit moyen annuel. Dourbie : - 37 % sur le débit moyen annuel (voir graphique). Comme on peut le constater ci-après, la baisse générale de l'hydrologie concerne les débits moyens, les crues et les étiages.

L'Aveyron et Dourdou de Conques : les débits de fin d'été sont plus bas par rapport au passé (environ - 30 %), mais la durée de l'étiage est variable d'une année sur l'autre.

Le Céor : la durée de son étiage progresse d'environ 2 jours par an. Les débits de fin d'été sont quasiment divisés par 2, par rapport à la période antérieure de 1996.

Pour la totalité des cours d'eau, le nombre de jours avec un très faible débit, augmente.

Pour les crues significatives, le nombre d'événements observés pendant une année diminue. Une crue biennale a la probabilité d'avoir lieu 1 année sur 2. Mais là encore, des situations contrastées sont à noter. La Dourbie connaît ses dernières crues majeures en 2014 et 2024 ; la rivière Aveyron en connaît davantage : 2014, 2018, 2019 et 2021.

Les volumes écoulés annuels : tous les débits sont pris en compte. Les 4 cours d'eau présentent des tendances significatives à la baisse. Par exemple, le Céor affiche une tendance à la baisse de l'ordre de - 700 000 m³ par an ! Soit un réservoir équivalent à la surface du stade Paul Lignon à Rodez, sur une hauteur de 98 m !



Les explications

En l'état actuel, ces évolutions des débits peuvent être liées au climat autant qu'aux activités humaines tels que les prélèvements d'eau ou la modification de l'occupation des sols. Ce dernier facteur peut en effet affecter les débits d'étiage. Cependant, la suite de l'analyse montre que les conditions climatiques, en train d'évoluer, entraînent des répercussions de plus en plus fortes sur l'ensemble du cycle de l'eau. Si la pluviométrie totale annuelle reste relativement stable, c'est la variabilité interannuelle, mais surtout saisonnière des précipitations qui change. En revanche, l'évapotranspiration augmente sensiblement, notamment au cours du 1^{er} trimestre de l'année, alors que l'humidité des sols diminue. C'est la conséquence de la température moyenne de l'air qui s'emballe significativement. Au cours des 10 dernières années, les valeurs sont systématiquement au-dessus de la normale, avec des records atteints de manière récurrente. Remarque importante, il existe une forte corrélation entre l'indice d'humidité des sols sur le bassin versant, et le débit moyen mensuel des cours d'eau. Il s'avère même que cet indice d'humidité est le plus corrélé avec les débits des cours d'eau. Mais là aussi, ces constats varient quelque peu entre le nord et le sud de notre département.

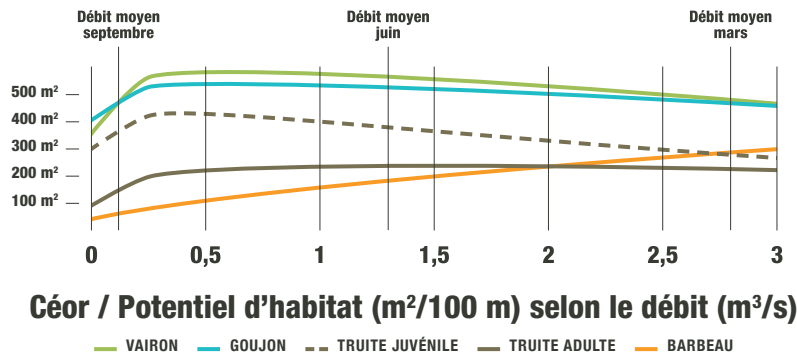
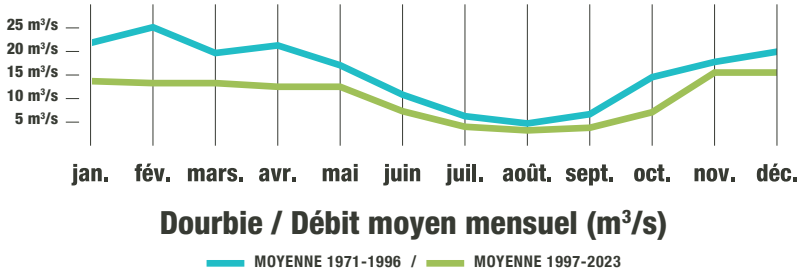
Évolution des habitats

Le protocole ESTIMHAB permet de renseigner sur le potentiel d'habitat en fonction d'une valeur de débit. On constate déjà que le potentiel maximal peut énormément changer, d'un cours d'eau à l'autre, et c'est logique. Ensuite, le potentiel est généralement optimal à un certain débit, celui-ci est souvent bien inférieur à la valeur de débit moyen. Les pêcheurs de truites le savent bien, car le bon niveau pour la pêche est le plus souvent, celui de la fin du printemps. En revanche, le potentiel décroît de manière significative, dès que l'on atteint un débit critique, typiquement le débit estival. Cependant, tous les cours d'eau, en fonction de leur morphologie respective, réagissent différemment. Par exemple, sur la Dourbie, on observe une certaine résilience du potentiel habitational, lorsque le débit diminue. Au contraire, la situation s'aggrave sensiblement sur le Céor, dès que l'on franchit le seuil des 200 l/s, et on vient de mentionner que ce cours d'eau connaît des réductions de débits drastique en fin d'été. À ce stade de l'étude, on pourrait résumer la situation en disant que les conditions d'habitat sont un peu plus favorables que par le passé, du fait de la diminution des débits moyens. Ce constat est flagrant chez les petites espèces (vairon, goujon, loche), mais absolument pas chez le barbeau, qui affectionne davantage les courants violents (voir graphique n°2). À l'opposé, la récurrence des faibles débits contraint fortement le potentiel d'habitat, et donc, les populations piscicoles durant plusieurs semaines dans l'année. Concernant les crues, leur réduction peut faciliter la réussite de la reproduction de certaines espèces, mais affecte aussi le façonnage de la morphologie de la rivière et le phénomène de décolmatage, ce qui est néfaste pour l'ensemble de la biodiversité à plus long terme. Indépendamment des débits, il faudrait compléter l'analyse en étudiant la qualité de l'eau, les températures, etc.

Bilan et conclusions

Beaucoup de travail reste à faire, concernant, par exemple, les résultats du protocole ESTIMHAB, qu'il faut affiner. Par ailleurs, 22 autres sites ou cours d'eau, restent à traiter. L'ensemble des résultats accompagnés de commentaires sera communiqué pour chaque cours d'eau. Un travail d'envergure qui nécessitera un peu de temps, et l'arrivée en 2025 d'un nouveau stagiaire... Dans l'immédiat, l'intérêt de cette étude est de bien prendre la mesure des incidences du réchauffement climatique dans notre département. Ce travail peut et doit nous inciter à réfléchir aux solutions qui permettront d'atténuer, peut-être, les bouleversements annoncés, et de faire appel en priorité à nos facultés d'adaptation. Ce travail aussi rappelle que dans une histoire proche, des événements très durs, sécheresses ou crues, ont déjà eu lieu et qu'il faut, plutôt que dramatiser, repenser à notre utilisation de la ressource, au bétonnage des villes, à la disparition des zones humides, etc. Dans un prochain numéro, nous vous informerons des avancées de cette étude. ■

(*) Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement.



Solidaires associations de bassins versants

Au début des années 90, la fédération départementale de pêche a pu s'appuyer sur le travail des associations de bassins versants HalieutiLot (1993) et Vivaveyron (1994). Élu président de la fédération en 2003, Jean Couderc, à l'origine d'HalieutiLot, souhaite que les deux autres bassins versants se dotent d'une structure identique. HalieutiTarn et HalieutiViaur verront le jour en 2004. HalieutiViaur et Vivaveyron fusionneront en 2013 dans une même structure, Halieuti-Aveyron-Viaur (HAV).



SUR LE DOURDOU À CAMARÈS, LE REMARQUABLE PARCOURS, MIS EN PLACE PAR L'AAPPMA, EST UN EXCELLENT MOYEN POUR ATTIRER DE NOUVELLES RECRUES, ET PROPOSER DES ACTIVITÉS AU SEIN DES COMMUNES RURALES.

Fédération ©

Pour mener une politique départementale cohérente et efficace, qui englobe tout le territoire, la règle suivie depuis 2003 consiste à réfléchir et agir à l'échelle des bassins versants.

Les limites territoriales des AAPPMA sont en effet trop réduites pour envisager des projets structurants d'envergure. Un préalable nécessaire pour diversifier et valoriser l'offre de pêche, mais aussi obtenir des subventions départementales ou européennes, notamment. La création de mises à l'eau sur tous les barrages du département ou plus récemment l'aménagement des parcours famille ont confirmé l'opportunité d'une telle stratégie. Actuellement, presque toutes les AAPPMA adhèrent à ces structures mutualistes.

Solidarité et actions

La solidarité entre AAPPMA d'un même bassin versant reste bien sûr l'élément clé de ce système unique en France, qui se matérialise d'abord par un budget spécifique. Chaque AAPPMA verse à l'association de bassin versant, 1 euro en moyenne par carte majeure. De son côté, la fédération attribue aux trois structures une subvention annuelle de 1 500 euros depuis 2024. Les programmes pluriannuels de lâchers de carnassiers et de poissons blancs, l'harmonisation des lâchers de truites surdensitaires, ou encore les travaux de restauration en rivière, nécessitent en effet des moyens financiers importants et réguliers (voir tableau). Sans toujours le savoir, les pêcheuses et les pêcheurs aveyronnais doivent beaucoup à ces associations de bassins versants. La promotion du black-bass, la mise en valeur des parcours famille, ou les lâchers de brochets dans certains lacs et la rivière Lot, ont vraiment dynamisé la pêche aveyronnaise, mais aussi réuni des bénévoles autour de projets communs. Un atout pour faire naître et enrichir les projets, dont a encore bénéficié le deuxième Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDL 2025-2029).

Solidaires des pêcheurs

Cette solidarité peut même être renforcée, comme au sein d'HalieutiLot, à qui l'Union des Pêcheurs Ruthénois verse une cotisation supérieure à celle prévue, compte tenu du territoire qu'elle occupe sur l'ensemble du bassin versant. « En effet, nos AAPPMA comptent ensemble un trop faible nombre de pêcheurs par rapport à la richesse halieutique du territoire, où les projets sont nombreux. La participation de Rodez contribue donc à combler en partie le manque de trésorerie. Oui, il faut saluer leur soutien, en sachant quand même que cette AAPPMA n'a pas vocation à devenir notre banque », insiste le président Arnaud Mahut. Dans le même temps, l'association HalieutiLot projette de devenir partenaire du Team Ségala Carpe, organisateur de l'Enduro carpes sur le Lot en Aveyron. « Cette manifestation phare du département, organisée dans la vallée du Lot, mérite tout naturellement notre soutien financier », insiste Arnaud Mahut. Autres projets, la mise en place d'un suivi des brochets lâchés, y compris par HAV et HalieutiTarn, puis l'organisation au printemps d'une journée conviviale avec toutes les AAPPMA, autour d'un repas et différentes animations. « Gérer des budgets pour financer nos actions ou ajuster le montant des cotisations ne suffisent pas. L'élément fédérateur à la base des projets, c'est avant tout la pêche et la convivialité, d'où la nécessité de réunir nos AAPPMA », conclut Arnaud Mahut.

Sur le bassin versant du Tarn le jeune et nouveau président Yoann Arvieu décrit une association en devenir. « Actuellement, notre association est en reconstruction. La nouvelle équipe récemment élue doit rassembler, en priorité, toutes les AAPPMA autour de la table. En effet, certaines, situées en 1^{re} catégorie ne voient pas toujours l'intérêt de travailler pour d'autres, qui sont en 2^e catégorie, mais l'inverse est parfois vrai aussi. N'empêche, toutes les cotisations sont bien versées, ce qui laisse entendre que tout le monde souhaite avancer. Pour l'instant, il ne manque que Nant-Saint-Jean-Sauclières, démissionnaire. Mais son retour pourrait ne pas tarder. Malgré ces contre-

Lâchers de poissons par bassins versants									
	BV Tarn			BV Aveyron-Viaur			BV Lot		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Brochets	500 kg	650 kg	650 kg	270 kg	150 kg	170 kg	580 kg	300 kg	700 kg
Fingerlings	—	—	—	—	10 000 pièces	10 000 pièces	—	—	—
Black-bass	—	15 kg	10 kg	350 kg	140 kg	55 kg	200 kg	170 kg	55 kg
Gardons	50 kg	50 kg	50 kg	1 650 kg	950 kg	1 150 kg	550 kg	500 kg	400 kg
Tanches	—	—	—	80 kg	80 kg	100 kg	—	40 kg	40 kg
Carpes	—	—	—	—	—	—	360 kg	760 kg	360 kg

temps, des projets ont actuellement lieu sur notre bassin versant. Je pense notamment aux lâchers de brochets réalisés en 2023 et 2024, qui ont bénéficié des subventions de la mairie du Viala et de la communauté de communes Muse et Raspes du Tarn. Ces aides nous ont permis de multiplier par deux les commandes, 400 kg de brochets contre 200 kg à Pinet. Cela montre que la pêche de loisir est une activité forte dans nos communes et fait partie des produits touristiques reconnus dans la région. Ces opérations devraient d'ailleurs se poursuivre en 2025 et 2026. Pour mesurer leur efficacité, un projet de baguage des brochets est à l'étude et concernera toutes les associations de bassins versants », conclut Yoann Arvieu.

Fort de sa longue expérience, en tant que tout premier président de VivAveyron, puis aujourd'hui d'HAV, Jean-Claude Bru se réjouit de pouvoir agir sur le terrain, et répondre à la demande des pêcheurs. « Notre association a connu de fortes évolutions avec la fusion de plusieurs AAPPMA. Rodez et Druelle, Recoules-Prévinquières et Sévérac, Aubin et Viviez, mais cela n'a pas contrarié notre manière de travailler.

Par exemple, HAV a versé récemment 1 500 euros de subventions l'AAPPMA de Rodez (UPR), pour les frayères à brochets du Val de Lenne, et 500 euros à l'AAPPMA du Ver Rouge, pour le no-kill truites créé entre le pont de Mirabel et Prévinquières. Nous travaillons actuellement sur le projet de mise en défens de certains tributaires du Viaur, sur le secteur du haut bassin, en partenariat avec le Contrat de rivière Viaur. Un autre projet très important concerne sur le bassin versant Aveyron, le Verlenque, très favorable à la reproduction de truites fario, sur lequel il faudrait restaurer la continuité écologique. L'intérêt de nos associations de bassins versants est multiple. Elles permettent d'avoir une vision globale sur les attentes des adhérents. C'est d'ailleurs pourquoi nos projets répondent à toutes les techniques de pêche quel que soit le niveau, et parfois à l'espèce recherchée, le black-bass par exemple. Ensuite, ces associations sont très importantes car elles permettent aux responsables de la fédération, d'exposer, expliquer et justifier auprès des AAPPMA réunies, leur stratégie et les actions à venir ».

Challenge Henri-Hermet 2024 : l'équipe Lantuech-Solages remporte l'édition



Fédération ©

En 2024, trois manches seulement ont été proposées aux concurrents : la Ganguise (Aude), Aiguelèze (Tarn) et Villerest (Loire). À l'issue des épreuves, le podium est partagé entre les équipes Bertrand Lantuech - Quentin Solages, Cyril Kloska - Julien Rispal, Yoan et Florian Rosinski. Par ailleurs, un grand bravo à José Oliveira qui remporte le trophée Bass-Boat Europe, après avoir capturé les plus gros poissons de trois espèces différentes : silure (217 cm), sandre (83 cm), black-bass (48 cm). Pour la saison 2025, beaucoup d'incertitudes encore par rapport au calendrier. Seule la fédération de pêche de l'Aveyron a fixé un rendez-vous, prévu les 21 et 22 juin 2025 sur le barrage de Sarrans.

Classement général 2024 Les 10 premiers

1. LANTUECH Bertrand - SOLAGES Quentin / 2. KLOSKA Cyril - RISPAL Julien
3. ROSINSKI Yoan - ROSINSKI Florian / 4. BONDURRI Anthony - LASCROUX Maxime
5. FERRONATO Sébastien - CHASSERIE Baptiste - BRIGAND Michel
6. GUY Etienne - THIERS Fabrice - BOUTEILLOUX Stéphane
7. OLIVIERA José - FROMONT Yoann / 8. SAINT-LEGER David - DECHAMBRE Franck
9. AMIEL Patrick - CLERC Hervé / 10. COUZINIE Christophe - GARCIA Franck

Piscator

Directeur de la publication : Jean Couderc
Rédacteur : Christian Valenti
Comité de rédaction : Claude Alibert / Jean-Claude Bauguil / Jean-Claude Bru / Jean Couderc / David Joffre / Christophe Lavernhe / Stéphane Sol / Élian Zullo
Graphisme : Gilles Garrigues
Impression : Centre Presse - 40 000 ex. ISSN 1968-2093

Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Moulin de la Gascarie - 12000 RODEZ
Téléphone : 05.65.68.41.52
E-mail : contact@pecheaveyron.fr

www.
pecheaveyron.fr

Suivez-nous sur



CLIQUEZ

IMPRIMEZ

PÊCHEZ

choisissez votre carte de pêche sur
www.cartedepeche.fr

Parcours ponctuels :
dates et lieux
des lâchers sur
www.pecheaveyron.fr

CARTES DE PÊCHE : TARIFS 2025

Carte « PERSONNE MAJEURE » Né en 2006 ou avant	1 ^{re} et 2 ^e catégories / Tous modes de pêche confondus	86 euros	Valide du 1 ^{er} janvier au 31 décembre Pêche dans le département de l'Aveyron
Carte « INTERFÉDÉRALE MAJEURE » Né en 2006 ou avant		112 euros	Valide du 1 ^{er} janvier au 31 décembre Pêche dans tous les départements adhérents au Club Halieutique ou à l'EHGO et à l'URNE
Carte promotionnelle « DÉCOUVERTE FEMME » Née en 2006 ou avant		41 euros	Valide du 1 ^{er} janvier au 31 décembre Pêche dans tous les départements adhérents au Club Halieutique ou à l'EHGO et à l'URNE <i>Une seule canne autorisée</i>
Carte « PERSONNE MINEURE » Né(e) de 2007 à 2012		26 euros	Valide du 1 ^{er} janvier au 31 décembre Pêche dans tous les départements adhérents au Club Halieutique ou à l'EHGO et à l'URNE
Carte « DÉCOUVERTE » Né(e) en 2013 ou après		7 euros	Valide du 1 ^{er} janvier au 31 décembre Pêche dans tous les départements adhérents au Club Halieutique ou à l'EHGO et à l'URNE <i>Une seule canne autorisée</i>
Carte « HEBDOMADAIRE » Tout public		36 euros	Valide 7 jours consécutifs Pêche dans tous les départements adhérents au Club Halieutique ou à l'EHGO et à l'URNE
Carte « JOURNALIÈRE » Tout public		13 euros	Valide 1 jour Pêche dans le département de l'Aveyron

Pour pêcher dans les 91 départements adhérent au Club Halieutique, l'Entente Halieutique du Grand Ouest (EHGO) et l'Union Réciproitaire du Nord-Est (URNE)

Il faut se procurer la carte « interfédérale majeure », qui inclut la vignette du Club Halieutique.
Si vous possédez une carte « personne majeure » seule, procurez-vous la vignette du Club Halieutique (35 euros).
Les titulaires des cartes « découverte femme », « personne mineure », « découverte » et « hebdomadaire » bénéficient d'une réciprocité gratuite.

LE BLOC-NOTES DU PÊCHEUR



DATES D'OUVERTURE
1^{re} catégorie : du samedi 8 mars au dimanche 21 septembre inclus.
2^e catégorie : du lundi 1^{er} janvier au mardi 31 décembre inclus.

TRUITE ARC-EN-CIEL
2^e catégorie : remise à l'eau obligatoire du 1^{er} janvier au 7 mars.

BROCHET / FERMETURE
Du 27 janvier au 25 avril inclus.

SANDRE / RÉSERVES TEMPORAIRES
Du 7 avril au 13 juin inclus.

Le lac des Picades ouvrira aux vacances d'avril 2025

Le conseil d'administration de la fédération a décidé de reculer l'ouverture du lac. Au mois d'avril, les conditions météorologiques sont meilleures. De plus, le stock de truites ne devrait pas connaître les impacts du cormoran. Le lac sera ouvert à la pêche le 11 avril jusqu'au 21 septembre 2025 inclus. Tous les vendredis, samedis, dimanches et jours fériés, ainsi que le lundi 14 avril. Il sera ouvert tous les jours pendant les grandes vacances scolaires.

Ouverture : avril, mai, juin et septembre : 10h-18h30 ; juillet et août : 9h-18h30.
Tarifs : forfait 18 euros (6 truites maximum) ; vente sur place de cartes journalières ou « découverte » (moins de 12 ans).

Renseignements : Fédération de pêche (05.65.68.41.52) ou Serge Guiot, en direct du site (06.86.18.12.42).

Les AAPPMA au cœur du territoire

Les Ateliers Pêche et Nature plébiscités

Une vingtaine d'années aura été nécessaire pour atteindre le succès que connaît actuellement l'école de pêche. Les Ateliers Pêche et Nature (APN), ont, entre autres, servi à promouvoir la pêche de loisir en libérant les AAPPMA de lourdes responsabilités.

L'école de pêche fédérale créée au début des années 2000, a été la première structure en France, à fonctionner avec des professionnels diplômés. Une orientation politique forte et novatrice qui a progressivement modifié le rôle des AAPPMA, concernant l'apprentissage des techniques de pêche et le recrutement des futurs pêcheurs. « À l'origine, les APN imaginés par la fédération nationale de pêche, devaient être pris en charge par les bénévoles d'AAPPMA. Leurs missions étaient variées : initier les jeunes à la pêche, les sensibiliser aux milieux et à la faune aquatiques », rappelle Florian Molinié responsable de l'école de pêche fédérale. « En Aveyron, on a fait l'inverse. C'est l'école de pêche qui a conçu les programmes, fourni le matériel puis dirigé les séances. Les bénévoles n'ont pas été écartés, au contraire. Ils nous aident souvent à encadrer

les enfants. Leur connaissance du terrain, l'envie d'accompagner des jeunes qu'ils connaissent, et le plaisir de participer à l'animation de leur village, sont des atouts incontestables, qui aujourd'hui participent au succès des APN. Mais je veux insister sur un point très important. Les jeunes restent toujours sous notre entière responsabilité. Ce qui signifie qu'en cas de problème, nous sommes couverts juridiquement, ce qui ne serait pas vrai pour les bénévoles qui agiraient hors notre présence. »

Programme annuel

Les séances, d'une durée de 3 heures, se déroulent en principe le mercredi après-midi (10-14 ans) et parfois le matin (8-10 ans). Le programme annuel comporte 7 séances réparties de mars à juin et de septembre à novembre. Toutes les techniques sont abordées, mais le territoire de pêche des AAPPMA visitées, détermine souvent celles qui seront vraiment approfondies. Par exemple, à Saint-Geniez-d'Olt, la pêche de la carpe et au feeder a un gros succès. Sur les lacs du Lévezou les animateurs mettent l'accent sur la pêche des carnassiers.

Succès unanime

Après un départ timide, les animateurs peinent aujourd'hui à répondre à la demande. « Outre les programmes proposés, il est clair que le prix modique de chaque séance, 75 euros pour 7 séances de 3 heures par enfant, encourage les familles à solliciter les APN. De son côté l'AAPPMA verse 275 euros pour 8 jeunes. J'ajoute aussi, que de leur côté, les bénévoles apprécient de ne plus avoir à gérer le matériel, être tenus par des horaires, ou risquer d'être responsables en cas de problème », conclut Florian Molinié.

D'autres formules que les APN existent pour découvrir la pêche. Ainsi les AAPPMA offrent une demi-journée de découverte aux classes primaires (lire page 3). L'école de pêche fédérale propose également les samedis des activités spécifiques, et bien sûr des stages mais cette fois pour des jeunes déjà autonomes. D'autres structures comme le centre de loisir de Flavim ou le centre social de Naucelle jouent le même rôle que les AAPPMA, grâce aux subventions de l'Union des pêcheurs ruthénois (UPR). Enfin, l'école de pêche de Millau et l'Association des petits pêcheurs de la Muze et des Raspes, proposent des séances d'apprentissage et de découverte. ■

Liste des AAPPMA

Saint-Sernin-sur-Rance, Camarès, Brusque, Union des pêcheurs Ruthénois, Estaing, Espalou, Montbazens-Aubin-Cransac-Viviez, Argences-en-Aubrac, Decazeville, Réquista, Capdenac, Soulages-Bonneval, Carladez, Villefranche-de-Rouergue, Saint-Geniez-d'Olt, Pont-de-Salars, Laissac et Saint-Rome-de-Tarn.

Des présidents d'AAPPMA témoignent

Alain Jacquinet de Capdenac

« C'est la 2^e année que ces APN fonctionnent, c'est toujours plein, le matin et l'après-midi. On refuse du monde. Pour 2025, c'est déjà presque complet. Certains parents nous aident en tant que bénévoles. Les gamins progressent. Les APN revitalisent les AAPPMA et motivent les bénévoles. »

Sylvain Ménégat du Carladez

« Nous sommes obligés d'être satisfaits, ces APN apportent une activité régulière sur notre territoire. La découverte du milieu et le prêt de matériel seraient impossibles sans la fédération. C'est notre 2^e année et ça marche fort, avec 15 inscrits sur 16 places. Ces APN ont créé des liens et des actions communes avec l'AAPPMA voisine de Soulages-Bonneval. Sans ce volet école de pêche, la vie de l'AAPPMA aurait beaucoup moins d'intérêt, car les lâchers de truites ne suffisent pas. Les enfants progressent, certains ont déjà atteint le stade du perfectionnement. Les collectivités nous aident à subventionner ces APN qu'apprécient les parents. Car les enfants oublient les écrans, et peuvent faire un autre sport que le football. Dernier point très important, l'intervention de professionnels agréés évite tout problème de responsabilité pour l'AAPPMA. »

RETROUVEZ PISCATOR SUR pecheaveyron.fr

Retrouvez-nous aussi sur



PROCHAIN NUMÉRO :
JUILLET 2025

